



EURASIAPEACE

Centre de Réflexion et de Prospective sur la Paix en Eurasie

**Repenser le M23 à l'aune des limites de l'Etat westphalien :
moderniser la souveraineté pour réguler les conflits**



ENZO PADOVAN / Diplômé en Diplomatie et Négociations stratégiques
de l'Université Paris-Saclay

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Enzo Padovan, est diplômé de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, ainsi que d'un Master 2 « Diplomatie et Négociations stratégiques » à l'Université de Paris-Saclay, et est spécialisé dans la résolution de conflits et la sortie de situations de crise. Particulièrement intéressé par l'espace post-soviétique et l'Afrique centrale, son approche s'inspire des travaux de recherche constructivistes, notamment en matière des diversités de perception à l'échelle internationale. Il est actuellement en service civique à l'Alliance Française de Khoudjand, au Tadjikistan. Cet engagement lui permet d'observer sur le terrain comment les sociétés d'Asie centrale ont opéré leur transition hors du modèle soviétique, et se construisent peu à peu une identité propre. En outre, il est responsable de la veille Russie, à EurasiaPeace, depuis début 2023 et il écrit principalement sur l'action diplomatique russe dans "Sud Global".



EurasiaPeace - Centre de Réflexion et de Prospective sur la Paix en Eurasie est le premier think tank français dédié aux problématiques de construction de la paix dans l'espace eurasiatique. Il exerce des activités de recherche, de conseil, de formation et de publication.

Pour citer cette note :

Enzo Padovan, Repenser le M23 à l'aune des limites de l'Etat westphalien : moderniser la souveraineté pour réguler les conflits, Dossier thématique n°6, EurasiaPeace, Nyons, Novembre 2025.

Image : unitednations.org

Tous les propos tenus par l'auteur n'engagent que sa seule responsabilité.

NOUS SUIVRE



[EurasiaPeace](#)



[@eurasia_peace](#)



[eurasiapeace](#)



[EurasiaPeace](#)

Tous droits réservés – EurasiaPeace – 2025
61, Avenue Henri Rochier 26110 Nyons
contact@eurasiapeace.org
www.eurasiapeace.org

Résumé

Alors que les violences dans l'est de la République Démocratique du Congo connaissent une nouvelle recrudescence, la rébellion du M23 cristallise toute l'attention internationale sur ce conflit hautement complexe. En effet, cette milice, du fait de ses revendications politiques, de son enracinement local profond, et de sa résilience, a su résister aux réponses sécuritaires et ethno-centrées qui lui étaient opposées. Cet article interroge donc les limites de l'approche westphalienne de l'Etat, qui voudrait que le rétablissement de la souveraineté congolaise dans l'est du pays soit la seule solution pour neutraliser le M23. A travers une critique de cette approche inadaptée au contexte local complexe, et une analyse des rapports de pouvoir congolais, cette note met en évidence les impasses de la stratégie actuelle de stabilisation par la force. Il est intéressant de recentrer l'étude sur les revendications politiques, socio-économiques et territoriales proposées ou instrumentalisées par le M23, afin de proposer une forme de résolution de conflit hybride et inclusive. Cette analyse présente l'idée d'une africanisation du processus de paix et de la construction étatique qui serait plus à même de tenir compte des spécificités locales, sans pour autant laisser les groupes armés poursuivre leurs exactions impunément. Ce changement de perspective, qui doit s'accompagner d'une réaction plus nuancée de la communauté internationale, est une condition indispensable pour comprendre et sortir du cycle de déstabilisation chronique dans la région des Grands Lacs africains.

Ce qu'il faut retenir

- Le M23 est un groupe armé sévissant, depuis 2012, dans l'est de la République Démocratique du Congo. Le groupe armé est redevenu une forte menace en 2022, et occupe une place prépondérante dans l'attention nationale, mais aussi mondiale, sur les conflits armés en RDC.
- Ce constat repose traditionnellement sur deux éléments. Le M23 est composé de Tutsis, ses membres prétendent protéger leur minorité de l'oppression du gouvernement congolais et des milices hutues. D'autre part, cette milice est soutenue par le Rwanda qui chercherait à s'emparer des riches ressources naturelles autour du lac Kivu
- Kinshasa revendique donc la défense de sa souveraineté, de son monopole légitime de la violence (conception westphalienne de l'Etat), face à une agression exogène.
- Cette lecture, promue par le gouvernement congolais et par certains acteurs internationaux, ne permet pas de comprendre entièrement la situation sur le terrain. L'est de la RDC fait face à une crise sociale endémique. L'insurrection du groupe armé est l'incarnation du malaise chronique qui ronge l'Etat congolais de l'intérieur.
- La communauté internationale, influencée par la grille de lecture précédemment citée, a donc apportée une solution principalement militaire au conflit.
- La MONUSCO, mission des Nations Unies au Congo, a cependant échoué à atteindre ses objectifs. Le conflit est donc bloqué dans une position cyclique.
- Peut-être faudrait-il justement s'intéresser au caractère particulier des nations africaines. Une solution militaire ne pourra jamais réparer les problèmes de fond autour du Kivu. Mais une approche plus inclusive peut fonctionner.
- L'implication plus poussée d'acteurs africains, pour résoudre des problèmes profondément liés à l'histoire de ce continent, apparaît également nécessaire.

Conclusion

- En règle générale, le M23 prouve l'importance d'une africanisation du modèle étatique. Le modèle westphalien peine à répondre aux enjeux endémiques au continent africain.
- La création d'un modèle de « Gouvernance par la Baraza », du nom des conseils des Anciens traditionnels, pourrait être une solution pour accompagner la sortie de crise.
- En définitive, le M23 appelle à un changement de paradigme sur les insurrections armées en Afrique, appelant à des solutions plus complexes, mais aussi plus complètes.

Introduction

Le 30 janvier 2025, la ville de Goma, capitale de la province congolaise du Nord Kivu, et sixième plus grande ville du pays, a été capturée par une coalition d'une vingtaine de groupes armés rebelles. Appelée l'Alliance Fleuve Congo (ou AFC), cette coalition est dominée par un groupe en particulier, le Mouvement du 23 Mars (ou M23), qui a fourni la majorité des forces pour la capture de la ville. Dans les jours qui ont suivi, le porte-parole du M23 a promis que « Le Congo [serait] construit par [eux], le peuple congolais » et que le président de la République Démocratique du Congo (RDC), Félix Tshisekedi, « [devait] partir »¹. L'AFC, plus qu'un groupe privé non-étatique, apparaît donc comme un candidat au pouvoir, un acteur désirant jouer un rôle dans la souveraineté du Congo.

Ce projet, tout comme celui de conquérir Kinshasa pour y établir un gouvernement sensible à sa cause, est au cœur des revendications du M23 ; cela s'explique par ses origines, et sa composition ethno-sociale. Le nom du groupe provient de l'accord de Goma, signé le 23 mars 2009, qui prévoyait la création d'un parti politique Tutsi à Kinshasa, et une intégration de différentes milices aux forces armées congolaises. A la suite d'une application jugée lacunaire de l'accord, des officiers congolais ont donc créé le M23 afin d'appuyer leurs revendications par la force². A la suite d'une violente campagne de 2012 à 2013, durant laquelle le groupe armé a une première fois occupé Goma pendant une dizaine de jours, la milice s'était repliée sur ses positions, restant dormante pendant près d'une dizaine d'années avant de refaire surface en 2021. Aujourd'hui, la milice est principalement composée par l'ethnie Tutsi, la même qui connut un génocide au Rwanda en 1994. Si les membres du M23 parlent en majorité le kinyarwanda, et sont parfois des survivants de ce génocide, il est important de souligner que beaucoup sont des Tutsis congolais ayant toujours vécu dans la région du Kivu.

Depuis le retour en force du M23 en 2021, les puissances étrangères comme l'ONU n'ont eu de cesse d'appeler au respect de « la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC ³», traitant ce groupe armé davantage comme une force d'invasion et un élément perturbateur, plutôt que comme un acteur politique réel dans la construction étatique congolaise. Cette compréhension, en apparence anodine, révèle en revanche une vraie dissonance dans les discours autour de ce groupe armé. dans laquelle il suffirait à Kinshasa de reprendre le plein contrôle de son territoire à travers une victoire militaire sur le M23, évacue les questions de manque de représentation et de partage de la souveraineté soulevées par l'insurrection tutsie. Après tout, s'il suffisait de vaincre le groupe armé sur le champ de bataille, comment expliquer leur retour soudain, il y a quelques années, à la suite de leur première défaite en 2013 ? Pourquoi les forces congolaises, pourtant assistées par la communauté internationale et l'Union africaine, ne parviennent pas à vaincre ce groupe de rebelles ?

¹Huon, P. (2025, 7 février). Avancée du M23 en RDC : « Ce que veut la population, c'est la paix et la sécurité ». Libération.

²CENTER OF INTERNATIONAL COOPERATION & GROUPE D'ÉTUDES SUR LE CONGO. « The Resurgence of the M23 », Center of International Cooperation, 2024.

³AGENCE FRANCE PRESSE. « Le chef de l'ONU appelle au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC », Voice of America, 15 février 2025.

En juin 2025, les forces du M23 contrôlent une grande partie de la province du Nord-Kivu (Rutshuru et Goma), et représentent une menace de plus en plus sérieuse pour le gouvernement de Kinshasa. Le conflit actuel, au Kivu, cristallise donc de nombreux enjeux sécuritaires, politiques, mais aussi économiques ; le probable soutien du Rwanda de Paul Kagame au groupe rebelle, dans un contexte de tensions déjà accrues entre les nations de la région des Grands Lacs, exacerbe d'ailleurs les inquiétudes quant à de possibles escalades du conflit. Si des pourparlers ont lieu actuellement pour résoudre la crise, l'importance grandissante de cette dernière, et le caractère central de la souveraineté étatique dans cette guerre, nous pousse à porter un regard plus critique et complexe sur l'insurrection du M23.

A tous égards, ce groupe armé devrait être traité comme une milice des plus classiques. Dans le cadre d'acteurs non-étatiques, la milice se définit comme suit : "Se dit de formations paramilitaires constituées illégalement à des fins particulières ou dans des circonstances exceptionnelles, pour défendre par la violence des intérêts privés⁴". Le M23 n'a aucune reconnaissance étatique, bien qu'ayant historiquement fait partie des forces armées congolaises, et défend par la force les intérêts prétendus de la communauté tutsie. En cela, il ne diffère pas des quelques 200 autres groupes armés dans le pays ; mais sa capacité à se régénérer, à s'implanter solidement dans certaines parties du territoire congolais et son influence sur l'équilibre géopolitique africain le séparent des autres acteurs armés privés, et révèlent une crise bien plus complexe qu'une simple insurrection armée.

En outre, la seule affiliation ethnique ne permet pas d'expliquer, et encore moins de comprendre, l'idéologie et les motivations de ce groupe armé. Sa composition hybride, qui ne se limite pas aux Tutsis, défend des revendications socio-économiques, mais aussi politiques, qui dépassent le simple discours identitaire auquel il est trop souvent limité.

Dès lors, en quoi l'analyse ethno-centrée et westphalienne du M23 entretient une réponse inadaptée à la crise congolaise, et comment mieux prendre en considération les différents enjeux de cette dernière ?

⁴ACADÉMIE FRANÇAISE. « Milice – Dictionnaire de l'Académie Française », 2024.

Un groupe armé qui incarne l'échec de la conception Westphalienne en Afrique

La souveraineté congolaise peine à se construire

La compréhension traditionnelle, et par extension, très occidentale de l'Etat remonte aux traités de Westphalie, en 1648. Signés par les principales puissances européennes à la suite de la guerre de Trente Ans, qui avait profondément ébranlé l'Europe centrale, ces traités ont garanti la reconnaissance mutuelle des Etats européens sur différents critères.

Tout d'abord, l'Etat dispose d'un territoire, associé à un peuple et délimité par des frontières définies et précises (là où, au Moyen-Âge, les frontières étaient beaucoup plus souples), sur lequel il exerce un pouvoir légitime et unique. Parmi les principales fonctions régaliennes se retrouvent ainsi le contrôle du territoire, la justice exercée sur celui-ci, ou encore la diplomatie extérieure. Dans ce cadre, la responsabilité du maintien de l'ordre incombe à l'État. Pour ce faire, celui-ci dispose de divers moyens d'action, y compris du recours à différentes formes de violence. Comme l'a formulé Max Weber, il demeure l'unique détenteur du monopole de la violence légitime.

Néanmoins, si cette lecture est pertinente pour les nations européennes, dont les frontières correspondent la plupart du temps à des réalités ethno-sociales et historiques, elle rencontre des limites sur le continent africain. En effet, le tracé des pays africains est un héritage de la période coloniale, et plus précisément de la Conférence de Berlin (1884-1885) qui a partagé l'Afrique entre les différentes puissances européennes. L'Etat Indépendant du Congo (EIC), ancêtre de la RDC avec les mêmes frontières, a donc été créé au cours de cette conférence, et donné comme propriété personnelle au roi des belges Léopold II. Les délimitations de l'EIC ne correspondent, de fait, à aucune réalité historique, ethnique et encore moins linguistique.

Dès lors, le territoire de l'Etat indépendant est loin d'être complètement vacant, et dépourvu d'organisations politiques souveraines. L'est du pays, près des Grands Lacs, a été organisé sous formes de régimes tribaux dirigés par des mwamis⁵, qui commercent et entretiennent des liens commerciaux avec le Royaume du Rwanda, ou les commerçants arabes de la côte swahilie. Ces régimes disposent d'ailleurs souvent d'un meilleur contrôle sur le territoire que les autorités coloniales belges ; il faut attendre 1902, soit près de 20 ans après le partage de l'Afrique, pour que le premier avant-poste européen soit établi à Rutshuru, dans la province actuelle du Nord Kivu⁶. L'administration coloniale belge s'appuie sur certains mwamis pour assurer le contrôle de son nouveau territoire, utilisant certaines tribus pour en soumettre d'autres, en échange de privilèges et d'une relative autonomie. Appliquée également au Rwanda, devenu belge après 1923, cette politique de conquête par la division favorisa la fragmentation des communautés, entretenant des tensions qui aboutissent, 70 ans plus tard, au génocide des Tutsis et des Twas par les Hutus.

⁵ Terme Swahili désignant un chef de tribu.

⁶ USALAMA PROJECT, STEARNS, J. « North Kivu: The Background to Conflict in North Kivu Province of Eastern Congo », Rift Valley Institute, 2012.

Il y existe des souverainetés locales basées sur des systèmes tribaux au Congo, qui sont soit exploitées, soit réprimées par les autorités coloniales, afin de soumettre le territoire aux aspirations européennes. Cette politique, en revanche, n'a pas permis de créer une réelle identité commune au Congo, qui, en 1960, obtient son indépendance sous l'impulsion du futur premier ministre, Patrice Lumumba⁷.

Les événements en RDC dans les années 1960, à la suite de l'indépendance, illustrent l'incapacité chronique de l'Etat à s'organiser de manière cohérente. Malgré son territoire immense, la deuxième d'Afrique derrière l'Algérie⁸, sa population de 15 millions d'habitants est principalement regroupée dans le sud-ouest près de Kinshasa, et dans l'est, autour des Grands Lacs africains. Le reste du pays, bien moins peuplé, est majoritairement couvert d'épaisses jungles et de montagnes, qui rendent l'accès au territoire et, par extension, sa gestion, particulièrement difficiles. A cela s'ajoute un maillage ethnique complexe, regroupant près de 250 langues et groupes différents ; parmi les principales langues, on retrouve le lingala, le kikongo, le swahili, ou encore le luba-kasaï. Le français, héritage de l'administration belge, y faisait également office de lingua franca⁹, notamment pour les échanges entre les différentes communautés.

Cette diversité culturelle, au sein d'un Etat aux frontières artificielles, a créé de vives incohérences avec les réalités locales : par exemple, le peuple Lunda disposait autrefois d'une confédération aujourd'hui divisée entre la Zambie, l'Angola et la RDC, mais doit désormais circonscrire sa souveraineté au seul contexte politique congolais. Ces incohérences engendrent dès les premières années une vague de conflits armés. Entre 1960 et 1965, divers groupes politiques se sont affrontés, soit pour l'indépendance d'une partie du territoire, comme au Katanga ou au Sud-Kasaï, soit pour le contrôle du pouvoir central, au cours de la Révolte des Simbas¹⁰. Le coup d'Etat du général Mobutu Sese Seko, en 1965, rétablit l'ordre à travers une violente répression, mais n'a pas aidé davantage à créer un sentiment d'appartenance commune à la nation congolaise. Au-delà du pouvoir autoritaire qu'elle exerce, la dictature de Mobutu n'obtient pas l'adhésion des différentes ethnies congolaises par une intégration de ces dernières au processus politique.

L'absence d'une identité commune en RDC s'observe encore aujourd'hui. Dans un territoire où les échanges sont rendus difficiles, tant par le terrain que par les grandes distances, un Congolais se sent souvent membre de son ethnie avant d'être un citoyen de son pays. Ce constat est particulièrement flagrant dans la province du Nord Kivu, le bastion du M23. La ville de Goma, la plus grande de la province, est située à 1 500 kilomètres de Kinshasa, mais à 100 kilomètres à peine de Kigali, la capitale rwandaise. De fait, la composition ethnique est marquée par une communauté rwandophone très importante¹¹, les Banyamulenges, qui ont soutenu le Président Mobutu Sese Seko lors de la révolte des Simbas, et sont divisés entre Hutus, Tutsis et Twas¹². Les deux langues les plus communément parlées y sont le français et

⁷Patrice Lumumba (1925-1961) fut un acteur majeur de la décolonisation, militant contre la domination belge du Congo. Après un court mandat de Premier ministre, il fut renversé par un coup d'Etat organisé par le colonel Mobutu Sese Seko, qui le livra ensuite à des indépendantistes du Katanga. Sa chute et son assassinat par les indépendantistes ont précédé une grande période de trouble en RDC.

⁸DE VERGÈS, M. « En RDC, depuis 1960, la population a été multipliée par 7,5, mais le revenu par habitant a été divisé par 2,5 », Le Monde, 2 juin 2024.

⁹Une lingua franca, ou langue véhiculaire, est une langue commune utilisée par deux ou plusieurs communautés différentes afin d'interagir entre elles. Le plus souvent, cette langue n'est pas native aux communautés concernées.

¹⁰La Révolte des Simbas (mot signifiant lion en kiswahili) fut une insurrection armée au Congo menée par des rebelles nationalistes et messianiques, opposés au gouvernement de Mobutu. Laurent-Désiré Kabila, le futur président congolais après la chute de Mobutu, participa à cette révolte.

¹¹MONUSCO. « North Kivu Factsheet », janvier 2015.

¹²Ethnie pygmée minoritaire au Rwanda, qui représente 1% de la population du pays. Elle fut également victime de massacres au cours du génocide, moins connus que ceux visant les Tutsis.

le swahili, mais d'autres langues (comme le nande ou le kinyarwanda, parlé par environ 60% de la population de Goma) occupent une place très importante dans la vie des différentes communautés¹³.

Dès lors, ces divisions linguistiques créent ou exacerbent les tensions entre les différents groupes ethniques, qui ne se sentent pas forcément représentés par les institutions politiques de Kinshasa. Certains mêmes, du fait de leur histoire récente et de leur langue, se sentent plus proches de l'identité rwandaise que de leur citoyenneté congolaise. La légitimité du pouvoir congolais est donc constamment remise en question par les différentes communautés, et la répression apportée par l'ère Mobutu n'a fait qu'accroître les tensions interethniques, comme l'autorité coloniale belge l'avait fait par le passé. C'est dans un tel contexte de hautes tensions et de violences intercommunautaires que des groupes politiques émergent, en se revendiquant comme les porte-paroles d'ethnies oubliées ; une manière radicale de se réapproprier un pouvoir politique dont ils se sont trop longtemps sentis exclus. Néanmoins, pour mieux comprendre pourquoi ces groupes politiques ont été encouragés à prendre les armes, il est primordial de parler de l'influence des Etats voisins au Nord Kivu.

L'influence des acteurs étrangers comme facteur d'apparition du M23

En effet, l'histoire de la RDC est marquée par de vives tensions, voire des affrontements ouverts, avec ses voisins. En premier lieu, le Rwanda, qui comme expliqué précédemment, dispose d'un maillage ethnique complexe et similaire à celui du Nord Kivu. L'action de Kigali lors des deux guerres du Congo a directement provoqué l'émergence du M23, et a favorisé la montée des milices diverses dans le pays. En 1994, le Rwanda est marqué par un violent génocide entre les Tutsis, les Hutus et les Twas, qui provoque un exode massif de près d'un million et demi de Rwandais vers la RDC alors appelée Zaïre.

Cet exode cause un sévère déséquilibre du rapport de force dans l'est de la RDC. De très nombreux Hutus, qui composent la majorité des Rwandais exilés, ont directement été impliqués dans le génocide de 1994, et souhaitent prendre leur revanche sur Paul Kagame¹⁴ et sa coalition pro-Tutsis, arrivée au pouvoir après la guerre. En parallèle, le gouvernement de Mobutu Seko, alors en plein déclin, devint de plus en plus hostile vis-à-vis des réfugiés rwandais et des Banyamulenges, dont la citoyenneté a été révoquée en 1981¹⁵. Face à la menace d'un Rwanda fort, et le besoin de maintenir sa frontière orientale sous contrôle, le dictateur Mobutu soutient alors la création de milices hutues. Parfois appuyées par d'autres ethnies, leur objectif premier est d'envahir le Rwanda et d'y imposer un pouvoir hutu, aligné sur les intérêts économiques de Kinshasa, tout en gardant les réfugiés rwandais en-dehors du cadre politique congolais¹⁶.

En réponse aux incursions répétées des groupes hutus sur son territoire, Kigali crée ses propres milices de Banyamulenges, de Tutsis exilés et d'opposants au régime de Mobutu¹⁷, dont le futur président congolais Kabila, qui a participé à la révolte des Simbas. L'opposition entre ces forces anti-Mobutu (qui se regroupèrent sous le nom d'Alliance des Forces

¹³TRANSLATORS WITHOUT BORDERS. « Language Map of North Kivu, DRC », 2019.

¹⁴Président du Rwanda depuis 2000, Paul Kagame a dirigé les Forces Patriotiques Rwandaises, mouvement armé principalement composé de Tutsis, aujourd'hui devenu un parti politique.

¹⁵CHAJMOWICZ, M. « Kivu : les Banyamulenge enfin à l'honneur », Politique Africaine, n°64, 1996, pp. 115-120.

¹⁶US DEPARTMENT OF STATE. « Democratic Republic of the Congo Country Report on Human Rights Practices for 1997 », 1998.

¹⁷DAVEY, C. P. « Rwanda Genocide: 30 Years on, Why Tutsis are at the Centre of DR Congo's Conflict », The Conversation, 11 avril 2024.

Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) et les groupes armés anti-Tutsis est au cœur de la Première Guerre Congolaise (1996-1997) ; à l'issue de celle-ci, Kabila marcha sur Kinshasa et en chassa Mobutu, tandis que le Rwanda et l'Ouganda occupent l'est du Zaïre¹⁸.

Cette guerre, puis la suivante (de 1998 à 2003), introduisent ainsi l'usage de milices interposées comme un dénominateur commun aux conflits armés de la région, un symptôme du caractère décentralisé et fragmenté des nations africaines. Les revendications de partis d'opposition, ou de diverses ethnies (comme les Banyamulenges ou les réfugiés rwandais) deviennent alors de nouvelles opportunités à exploiter pour des pays rivaux. Ce recours aux groupes armés non-étatiques se généralise tellement, dans les 30 dernières années depuis la première guerre du Congo, qu'un terme précis émerge pour les désigner : les maï-maï, une appellation générale pour désigner les groupes armés actifs en RDC, et qui sont souvent employés par les Etats comme des relais de leur influence.

Ainsi, le Rwanda favorise la montée des groupes armés non-étatiques pro-tutsis au Congo, dont fait partie le M23, d'abord pour des raisons sécuritaires. Le risque que les factions hutues se réorganisent pour reprendre le pouvoir à Kigali était réel, et cet argument est toujours utilisé aujourd'hui pour justifier la méfiance de Paul Kagame envers son voisin congolais¹⁹. En outre, le soutien que Mobutu (puis, dans une moindre mesure, Kabila jusqu'à son assassinat en 2001) a apporté aux milices hutues établit un précédent inquiétant pour d'autres pays voisins²⁰, qui font également face à des insurrections armées sur leur propre territoire²¹. Dès lors, les pays frontaliers du Congo ont toujours perçu ce dernier comme une poudrière, un territoire instable dans lequel l'intervention armée était justifiée, dans la mesure où elle protège bien souvent leur propre sécurité nationale.

En revanche, cet argument sécuritaire n'est pas la seule raison pour laquelle les Etats voisins s'intéressent autant à l'est de la RDC, et sont prompts à y soutenir le M23. En effet, les provinces du Kivu sont très riches en ressources naturelles rares, notamment en cobalt (dont le Congo détient environ 57% des stocks mondiaux²²), en or ou en cuivre. Ces ressources sont stratégiques pour certains secteurs, tels que l'industrie automobile (la production de batteries pour les voitures électriques est un des principaux usages du cobalt) ou encore le marché des composants électroniques. L'exploitation et la vente de ces minerais rares aux Etats voisins est donc une des principales sources de financement pour les groupes armés congolais.

En février 2025, le M23 capture une cargaison d'environ 10 tonnes de minerais rares, principalement du tungstène et du coltan, au Sud Kivu²³. Le prix d'un kilogramme de coltan étant compris entre 30 et 75 dollars américains²⁴, cette prise de guerre représente alors un bénéfice de plusieurs centaines de milliers d'euros ; une prise qui se monnaie directement auprès des pays voisins. Le principal export du Rwanda, par exemple, est l'or, qui rapporte à Kigali un revenu net de 1,5 milliards de dollars en 2024²⁵. Néanmoins, Kigali vend plus d'or qu'elle n'en produit sur son territoire, et une grande partie de ses exports proviennent en réalité d'or miné au Congo puis revendu (légalement ou non) à des entreprises rwandaises. Ce constat peut être étendu à l'Ouganda, un autre grand exportateur d'or, qui détient des contrats

¹⁸Renommé République Démocratique du Congo après l'arrivée au pouvoir de Kabila, en 1997.

¹⁹BESWICK, D. « Unpacking Rwanda's Involvement in DR Congo and the International Response », University of Birmingham, 19 décembre 2012.

²⁰Principalement le Burundi et l'Ouganda.

²¹FORD, R. « Conflict in the Congo: A Critical Assessment of Section 1502 of the Dodd-Frank Act », Digital Commons Library, 2024.

²²PANZI FOUNDATION. « Understanding Conflict Minerals in the DRC », 2025.

²³AGENZIA FIDES. « M23 rebels loot 10 tons of strategic minerals from a plant in South Kivu », 26 février 2025.

²⁴TRADE METAL. « Price of Coltan », 2025.

²⁵NTIRENGANYA, E. « Rwanda records 1.5bn dollars in gold exports in 2024 », The New Times, 28 mars 2025.

d'exploitation dans les provinces frontalières en RDC. Les mines gérées et financées par les groupes armés profitent donc aux voisins du Congo plus qu'à ce dernier²⁶.

S'il serait hasardeux d'affirmer que le Rwanda ou l'Ouganda pillent directement les ressources de leur voisin (ces pays font office de passerelle pour la vente de minerais), ils bénéficient néanmoins de l'action du M23, tant d'un point de vue économique que politique²⁷. Aujourd'hui, il subsiste des groupes armés rivaux du M23 (notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, une milice pro-hutue) que Kigali perçoit comme une menace pour son territoire. Face à un voisin en proie à une vive instabilité, l'utilisation d'acteurs armés non-étatiques incarne une souveraineté par procuration, une stratégie pragmatique pour assurer la stabilité d'un territoire frontalier. C'est ici, bien plus que dans l'apport économique assuré par le trafic de minerais, que réside l'intérêt des Etats-tiers qui soutiennent des milices armées au Kivu. En un sens, le soutien indirect ou non du Rwanda au M23 répond à une logique presque pré-westphalienne, où la frontière, du fait de son caractère indéfini et disputé, nécessite le recours à des groupes locaux et une délégation du pouvoir pour y régner. Cette souveraineté peut donc s'exercer à moindre risque, protégeant le Rwanda de potentielles incursions d'Hutus radicaux, tandis qu'il bénéficie indirectement du trafic de minerais.

La milice pro-tutsie M23 est donc perçue comme un outil de stabilisation politique, et un relais de l'influence étrangère directement au sein du territoire de la RDC. En échange d'une protection contre les génocidaires hutus et d'un approvisionnement en minerai rare, Kigali apporte armes, munitions et financement au M23, dans une logique de contrôle des frontières directement issue des deux guerres du Congo. En revanche, si cela explique la raison pour laquelle ce groupe armé en particulier cristallise l'intérêt des nations africaines, il existe d'autres raisons, plus sociétales et culturelles, qui expliquent le rôle du M23 au Kivu.

Au-delà de l'approche ethnique : une crise sociale passée sous silence

Il est vrai d'affirmer que la majorité des combattants du M23 sont des Tutsis, soit originaires du Rwanda, soit présents au Congo depuis plusieurs générations. Mais se limiter à une approche ethnique de la situation au Kivu gomme les particularités de cette rébellion, en la réduisant à une simple guerre d'influence entre un groupe inféodé à Kigali, et le gouvernement central à Kinshasa. Si cela était le cas, le comportement du M23 semblerait contradictoire : les Banyamulenges (les Tutsis congolais) n'ont pas apporté en majorité leur soutien à ce groupe armé, et ont été victimes de plusieurs exactions tant de la part des milices hutues que leurs homologues tutsis. De plus, l'Alliance Fleuve Congo, la coalition politique dont fait partie le M23, comprend des groupes tels que la FRPI (Force de Résistance Patriotique de l'Ituri). Celle-ci est principalement composée par l'ethnie Lendu²⁸, et cherche à endiguer les mouvements islamistes près de la frontière ougandaise²⁹. Si l'unique motivation de l'AFC (et a fortiori, du M23) était d'assurer un contrôle rwandais (et de préférence Tutsi) du Kivu, de telles alliances sembleraient contre-productives ; et cette explication ignore la composition sociologique et les revendications socio-économiques précises du groupe armé.

Dans leur histoire, le M23 et ses prédécesseurs ont poursuivi leurs propres objectifs, et ne se

²⁶STEARNS, J. « All that glitters: The struggle over Congolese gold », Groupe d'Étude sur le Congo, 2023.

²⁷FG CAPITAL ADVISORS. « Rwanda Is Not Looting DRC's Mineral Wealth », 2024.

²⁸Ethnie présente au Soudan, en Ouganda et en RDC. Les Lendu, contrairement aux populations bantoues majoritaires au Congo, parlent une langue nilo-saharienne.

²⁹AGENCE FRANCE PRESSE. « RDC : En Ituri sous état de siège, une milice fait la loi sur son territoire », Le Point, 21 janvier 2022.

battent pas seulement pour les intérêts du Rwanda³⁰, bien que ce dernier comme les miliciens travaillent de concert, en raison de leurs intérêts communs. L'examen du portrait de Sultani Makenga, le commandant en chef des troupes du groupe armé, permet justement de mieux comprendre toute la complexité de leurs allégeances. Réalisé par l'initiative Usalama Project, un groupe d'études qui s'intéresse aux conflits dans l'est de la RDC, ce portrait dépeint un soldat de carrière, qui a gravi les échelons de différentes armées parfois rivales. Né en 1973 près de Rutshuru, dans le Nord Kivu, Makenga est issu de la minorité tutsie congolaise. C'est ainsi qu'au début des années 90, il passe la frontière et s'engage auprès des rebelles du Front Patriotique Rwandais au cours de la guerre civile rwandaise. A la victoire du FPR en 1994, Makenga poursuit sa carrière au sein de l'armée régulière rwandaise, où il gravit les échelons au cours de la décennie qui suit. En dépit de sa nationalité congolaise, il atteint le grade de chef de régiment, un fait assez particulier pour être mentionné. Certaines frictions apparaissent avec les autorités rwandaises, dont il critique l'influence sur les factions politiques de l'est de la RDC. Si l'identité tutsie a motivé son combat auprès de Paul Kagame, il reste attaché aux communautés banyamulenges et banyarwandas de l'est de la RDC avant tout.

C'est ainsi qu'à la fin de la Seconde Guerre du Congo, l'officier quitte l'armée rwandaise et rejoint le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, un groupe rebelle basé à Goma qui devient rapidement un parti politique. Au sein de cette faction, il se rapproche de Laurent Nkunda, un officier congolais dont il partage en grande partie la trajectoire de vie (les deux hommes sont des tutsis nés dans le Nord-Kivu, issus de familles modestes, et ont accompli leurs premiers faits d'armes au sein du FPR). Lorsque le conflit prend fin en 2003, le RCD-Goma est intégré au processus de transition démocratique, selon le système « 4+1 ». Ce système fonctionnait comme suit ; Joseph Kabila, fils de Laurent Kabila, et son parti, le PPRD (Parti du peuple pour la Reconstruction et la Démocratie), occupent la présidence. En revanche, quatre autres vice-présidents issus de l'opposition et de groupes rebelles (dont le RCD-Goma) sont choisis pour représenter l'ensemble des parties prenantes à la transition. En échange de cela, les groupes rebelles ont dû être désarmés et rentrer dans l'armée régulière. A la veille des premières élections du pays, en 2006 le RCD-Goma est une des principales forces politiques, occupant 94 des 500 sièges du Parlement, en plus d'occuper un des cinq sièges de la présidence³¹.

Néanmoins, ce pouvoir est immédiatement mis à bas par les résultats de l'élection. Le parti passe de 94 à 15 sièges, quand le PPRD en obtient 111. En parallèle, Joseph Kabila s'assure le soutien de plusieurs partis anciennement d'opposition, isolant politiquement le RCD et ses membres. Face à ces résultats peu avantageux pour leur cause, Nkunda et Makenga fondèrent le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), une nouvelle milice qui lutte pendant trois ans contre le pouvoir de Kabila. Le 23 mars 2009, à la suite d'un accord secret entre Kinshasa et Kigali, et de l'arrestation de Nkunda par les forces rwandaises, le CNDP rejoint l'armée régulière³². Mais invariablement, le scénario de 2006 se répète, puisque Makenga quitte les forces armées congolaises pour prendre la tête des troupes du M23, en 2012 ; une fonction qu'il occupe toujours aujourd'hui. De nouveau, le désir de faire entendre les revendications des populations de l'est de la RDC motive le militaire à reprendre les armes.

L'examen de ce parcours révèle trois idées phares. La première est qu'en dépit des efforts de transition démocratique, la RDC n'a jamais su répondre efficacement aux revendications dans la partie orientale de son territoire. La seconde est que, si le combat de Makenga, de Nkunda et

³⁰STEARNS, J. & USALAMA PROJECT. « From CNDP to M23: The Evolution of an Armed Movement in Eastern Congo », Rift Valley Institute, 2012.

³¹KABEMBA, C. « Transitional Politics in the DRC: The Role of Key Stakeholders », Journal of African Elections, vol.4, n°1, 2005, pp. 165-180.

³²ACCORD DE PAIX ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE CONGRÈS NATIONAL POUR LA DÉFENSE DU PEUPLE. 23 mars 2009.

des autres membres de leurs groupes rebelles successifs recouvre une dimension ethnique, ils n'ont jamais milité pour l'intégration au territoire rwandais ou pour une quelconque indépendance. Enfin, la troisième est que l'engagement dans une milice armée a permis à des individus, aux origines assez modestes, de s'élever jusqu'à des rôles de seigneurs de guerre, et d'acquérir un pouvoir politique réel par la voie des armes.

En réalité, ce constat se retrouve parfaitement dans les études sociologiques, portant sur les combattants des maï-maï congolaises³³. Issus de familles pauvres et souvent rurales, les combattants sont recrutés jeunes, parfois alors qu'ils sont mineurs. L'ONU estime qu'entre 2022 et 2024, 4 000 enfants ont été recrutés de force dans les maï-maï, sûrement avec la promesse de récompenses économiques et de la perspective d'une ascension sociale en échange de leur engagement. En outre, dans de nombreux cas, les jeunes recrues rejoignent les maï-maï afin de se venger d'autres groupes armés ou de l'armée nationale, notamment suite à des meurtres ou autres exactions commises contre leurs proches. Seules 7% des recrues interrogées ont invoqué une raison patriotique ou une forme d'engagement ethnique derrière leur présence dans la milice.

Si de telles enquêtes de terrain n'existent pas pour le M23, il est probable que les raisons derrière l'engagement dans cette milice armée soient semblables : des jeunes défavorisés et avec un avenir compromis par un équilibre politique instable, qui décident de prendre les armes au nom de motivations personnelles. Pour ce type de profils, la possibilité de protéger leur famille des incursions des milices hutues, et de s'assurer un avenir en marchant dans les traces d'officiers comme Makenga, est tout aussi importante que de conquérir le pouvoir politique à Kinshasa. Dans un territoire aussi marqué par la violence et l'instabilité politique, la maï-maï devient alors un outil de réappropriation du pouvoir, une force structurelle dans laquelle l'individu peut s'engager au nom d'une cause, mais aussi et surtout de motivations personnelles.

Si le critère ethnique joue donc indubitablement un rôle, incarnant la racine du conflit, il ne parvient pas à représenter les nuances des revendications et de l'organisation du M23. Ce dernier, contrairement à d'autres mouvements armés africains (penser au Polisario ou l'Azawad en Afrique du Nord), n'est pas attaché à un projet ethno-indépendantiste. En réalité, ce groupe armé incarne un réel projet politique, qui s'inscrit avant tout dans un contexte de transition démocratique incomplète, et d'une vive frustration vis-à-vis du pouvoir central. L'instabilité congolaise et la pauvreté des populations rurales du Kivu ne font que motiver, encore plus, l'adhésion aux groupes armés, qui représentent parfois la seule forme d'autorité crédible dans les territoires fragmentés.

Ceci ne justifie en aucun cas, bien entendu, les exactions commises par les milices armées au Congo, qui sont très connues pour leurs pillages et leurs agressions à l'égard des civils. Mais ces éléments expliquent la soudaine résurgence du M23 en 2021, près de 10 ans après sa défaite à Goma ; mais aussi et surtout, la succession invariable de groupes armés et de factions politiques ayant tous été, peu ou prou, mus par le même objectif. Plus qu'une crise ethnique, le M23 devient la violente illustration d'un amer constat. La situation socio-économique désastreuse des provinces orientales congolaises, créée par des années de conflit, une isolation vis-à-vis du pouvoir central, et le jeu des influences étrangères, est la première cause de la révolte des populations tutsies. Triompher sur ce groupe du point de vue militaire, ou en l'intégrant dans l'armée par la voie de la diplomatie, ne résoudrait en aucun cas les causes profondes de l'instabilité du pays ; au contraire, cela ne ferait que retarder l'apparition d'un

³³VLASSENROOT, K. & VAN ACKER, F. « War as Exit from Exclusion? The Formation of Mai-Mai Militias in Eastern Congo », *Afrika Focus*, vol. 17, n°1-2, 2001, pp. 51-77.

nouveau groupe. Si le M23 a succédé au CNDP qui, lui-même, a hérité des objectifs du RCD-Goma (au point que l'on retrouve Makenga et plusieurs autres officiers dans les trois groupes), qu'est-ce qui empêcherait une nouvelle milice de se soulever demain, même après une hypothétique reprise de Goma ?

Ici réside tout l'enjeu du conflit en cours en RDC, et de l'action du M23 au Nord-Kivu, qui ne peut pas se résoudre de manière définitive en rétablissant, dans la région et par la force, la souveraineté du gouvernement congolais actuel, reconnu par les instances internationales. Par ailleurs, cette conception westphalienne de la crise, et notamment l'action de la communauté internationale, qui en découle, n'a en réalité fait que ralentir la résolution du conflit.

Un conflit enlisé en raison d'une grille de lecture politisée

La MONUSCO, une réponse inadaptée de la part de la communauté internationale

En 1999, les principaux Etats s'affrontant au cours de la seconde guerre du Congo signent , à Lusaka, un accord de cessez-le-feu. Cet accord, qui n'est pas respecté par les signataires et exclut plusieurs groupes armés locaux des négociations, est néanmoins suivi de la résolution 1279 du Conseil de Sécurité de l'ONU, créant la MONUC. Cette Mission de l'ONU en République démocratique du Congo, doit assurer le respect des accords de Lusaka, et superviser la transition vers un régime démocratique. 11 ans plus tard, la MONUC est renommée MONUSCO (Mission de l'ONU pour la Stabilisation en RDC), et demeure aujourd'hui encore active sur le territoire congolais³⁴.

Elle constitue la principale réponse de la communauté internationale à la menace des groupes armés, dont le M23. Mais en 25 ans d'existence, cette mission n'est pas parvenue à stabiliser la situation dans l'est de la RDC. En juin 2024, suite à un accord entre les Nations Unies et Kinshasa, la MONUSCO se retire du Sud-Kivu, et prévoit de faire de même pour les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri. Bien qu'aucune date pour ce retrait n'ait pour l'instant été fixée, le gouvernement congolais faisant preuve d'une certaine flexibilité sur cette question³⁵, cette décision marque un réel aveu d'échec de la part des Nations Unies. Le M23 demeure encore fort, les groupes armés dans l'est de la RDC sont toujours aussi actifs, et les casques bleus souffrent désormais d'une mauvaise réputation auprès de la population locale. Comment expliquer un tel bilan ?

L'examen du portefeuille de la MONUSCO, détaillé dans la résolution 1925 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en mai 2010, peut déjà apporter quelques éléments de réponse. Le mandat de la mission est construit sur les deux priorités suivantes : protection des civils³⁶, et stabilisation et consolidation de la paix. Selon ce dernier point, la MONUSCO doit « aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo, de concert avec les partenaires internationaux et bilatéraux, à renforcer ses capacités militaires, y compris la justice militaire et la police militaire », et « appuyer [...] l'action que mène le Gouvernement congolais pour renforcer l'autorité de l'Etat sur le territoire libéré des groupes armés ». En d'autres termes, l'objectif de la force des Nations Unies est double : servir de bouclier aux populations civiles prises dans les zones de conflit, tout en intervenant en faveur de l'Etat congolais pour reprendre le contrôle des territoires instables.

³⁴MONUSCO. « MONUSCO – Background », 2020.

³⁵SECURITY COUNCIL REPORT. « Democratic Republic of the Congo: Vote on MONUSCO Mandate Renewal », 20d Protection face aux sévices de guerre, retour des populations déplacées par le conflit, comparution en justice des criminels.éceembre 2024.

En l'état, ces missions semblent assez traditionnelles pour une force de maintien de la paix. Mais une analyse critique relève rapidement certaines limites, les deux missions pouvant parfois entrer en opposition. En effet, il faut garder à l'esprit l'usage traditionnel des maï-maï par l'armée congolaise, encore aujourd'hui, et les exactions commises tant par ces groupes armés soutenus par l'Etat que par l'armée elle-même. L'ONG Amnesty International a publié, en 2024, le résultat d'une enquête sur l'opération « Keba », menée par l'armée congolaise le 30 août 2023. D'après l'enquête d'Amnesty, un groupe religieux prévoyait de manifester contre la MONUSCU, jugée inefficace, à Goma³⁷. En réponse, des soldats congolais ont ouvert le feu sur les manifestants, en tuant au moins 56 personnes et en procédant à plus d'une centaine d'arrestations. Si l'armée congolaise a ensuite prétendu agir en légitime défense, les manifestants leur ayant jeté des pierres, et que le groupe religieux aidait le M23, cette opération « Keba » prouve que des tensions existent entre certaines parties de la société civile, et les militaires.

Du même ressort, d'autres ONG rapportent que certains officiers congolais équipent des groupes armés dans la lutte contre le M23, y compris les FDLR, les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda³⁸. Cette milice hutue, qui regroupe parfois des rebelles ayant participé au génocide rwandais, s'est fréquemment rendue coupable de massacres de civils tutsis ; elle constitue d'ailleurs un des principaux arguments justifiant le soutien rwandais au M23. Un incident en particulier fut rapporté par Human Rights Watch, en 2022. En juillet de la même année, un civil de 25 ans, Kaseba Nyangezi (issu d'une famille mêlant aussi bien Tutsis qu'Hutus), est exécuté par les FDLR pour avoir, prétendument, soutenu le M23.

Ainsi, le mandat de la MONUSCO est tiraillé entre sa mission de protection des civils, et son appui aux forces congolaises ; dans le cas où ces dernières s'en prennent parfois à des populations désarmées, ou se servent de groupes rebelles pour asseoir leur contrôle d'un territoire, il apparaît difficile pour les casques bleus d'accorder leurs objectifs. Le pouvoir politique du président Tshisekedi a démenti toute implication dans le soutien aux groupes armés, ou les attaques sur les civils ; mais Kinshasa est très éloignée du Kivu, et le pouvoir quasi-souverain qu'occupent les militaires sur cette province représente un terreau fertile pour les exactions sur les civils, contre lesquelles les Nations Unies n'ont qu'un pouvoir limité.

De plus, les moyens mis à disposition de la MONUSCO ont singulièrement réduit ses capacités d'action. Les effectifs maximaux de cette mission ont été définis à « 19 815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1 050 membres d'unités de police constituées », soit une force militaire maximale d'environ 20 000 hommes. Néanmoins, cela constitue un plafond, qui est loin d'être atteint. En réalité, le nombre de casques bleus actifs est estimé à 14 000 en RDC. Si cela peut sembler beaucoup, couplé aux troupes congolaises et surtout, comparé aux effectifs du M23 (environ 4 000 soldats au printemps 2025³⁹), il est important de remettre ce nombre en perspective. Le M23 n'est pas la seule priorité de la MONUSCO, qui doit intervenir à la fois dans le Nord Kivu et dans l'Ituri. Lors de la chute de Goma, en janvier 2025, la mission onusienne n'est pas parvenue à empêcher les rebelles de s'emparer de la ville, notamment en raison de leurs sous-effectifs et de l'action des troupes rwandaises. Aujourd'hui, la MONUSCO n'assure un contrôle au sol qu'assez ténu du travers le Kivu et sur la défense des civils⁴⁰.

³⁷AMNESTY INTERNATIONAL. « Opération Keba », décembre 2024.

³⁸HUMAN RIGHTS WATCH. « DR Congo: Army Units Aided Abusive Armed Groups », 18 octobre 2022.

³⁹NANTULYA, P. « Risk of Regional Conflict Following Fall of Goma and M23 Offensive in the DRC », Africa Center for Strategic Studies, 29 janvier 2025.

⁴⁰CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. « United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo », 20 juin 2024.

Enfin, l'histoire de l'intervention onusienne est parsemée de scandales qui ont érodé la confiance de la population. En 2017, cinq agents de la MONUSCO, dont un observateur militaire roumain, ont été accusés de violences sexuelles et de détournement de mineure. Six ans plus tard, 8 casques bleus sud-africains ont été rappelés après avoir eu des relations sexuelles transactionnelles⁴¹. Dans ces zones de conflit, il n'est pas rare que des militaires exploitent leur statut et la détresse des populations, afin d'obtenir des faveurs sexuelles en échange de vivres ou de médicaments. Le roulement permanent des unités de la MONUSCO, qui viennent de 40 pays différents, la vulnérabilité des populations locales et le manque de répercussions juridiques pour les délinquants ont provoqué des dizaines d'incidents de ce type. Des manifestations contre l'intervention onusienne se sont donc multipliées, notamment au cours de l'été 2022⁴², et l'impopularité des casques bleus explique en partie la décision congolaise de retirer les troupes internationales.

Bien que son budget annuel (environ 994,5 millions de dollars pour l'année 2024-2025⁴³) soit l'un des plus élevés pour une mission de maintien de la paix, ce montant n'est pas suffisant pour permettre à la MONUSCO d'accomplir ses objectifs. Plusieurs raisons expliquent cet échec. Tout d'abord, du point de vue pratique, les limitations de son mandat rendent difficiles les actions offensives. Bien souvent, les casques bleus ne peuvent réagir que lorsque des civils ou du personnel sont attaqués. En outre, les effectifs sont trop faibles, compte tenu des territoires immenses qu'elle doit administrer, et des forces ennemies qui connaissent bien le terrain. Comme toujours, dans ces situations de conflit asymétrique, l'armée régulière de la MONUSCO se heurte aux difficultés de l'affrontement avec les guérillas.

Mais la réelle limite à laquelle la MONUSCO est confrontée, en réalité, est le caractère inadapté de son objectif. L'armée congolaise suscite la méfiance au sein de la population civile du fait de sa corruption, et du soutien qu'elle apporte à certains groupes rebelles. Elle a également traité des acteurs de la société civile, tels que des manifestants ou des ONG, comme des adversaires ou des menaces à son autorité à plusieurs reprises. De fait, la MONUSCO est tiraillée entre son besoin de protéger les populations civiles, sa nécessaire impartialité, et son objectif de rétablir la souveraineté congolaise, dont les représentants ont, à de nombreuses reprises, agressé leur propre population. Les casques bleus se sont rendus coupables de nombreuses exactions contre les civils, sans que leur action ne soit parvenue à défendre Goma face au M23.

La communauté internationale n'a donc pas su apporter, à travers la MONUSCO, une réponse adaptée à la crise, et ce même après 25 ans d'opérations. Les casques bleus ont été traités comme des suppléants à la souveraineté congolaise, une intervention extérieure pour stabiliser un territoire qui ne peut l'être par les seuls moyens intérieurs. En plus de provoquer la méfiance de la population civile, la priorité donnée à la stabilisation militaire d'un Etat, que certains considèrent comme failli, se fait au détriment des questions d'inclusion politique et de problématiques sociales, nourrissant la défiance envers le gouvernement congolais et l'ONU.

⁴¹BBC NEWS. « South Africa recalls UN peacekeepers accused of sexual misconduct in DR Congo », 15 octobre 2023.

⁴²SENGENYA, C. « Why we're protesting against UN peacekeepers in DR Congo », The New Humanitarian, 18 août 2022.

⁴³ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « Budget for the United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo for the period from 1 July 2024 to 30 June 2025: Report of the Secretary-General », Bibliothèque Numérique des Nations Unies, 2024.

La sécuritisation du conflit : expliquer le cycle des rébellions

En traitant le M23 comme une simple menace sécuritaire, qui peut être vaincue par la voie des armes et à laquelle il faudrait répondre par la force, le gouvernement congolais et la communauté occidentale qui reprend son discours tombent dans la faille de la sécuritisation du conflit. Ce concept de sécuritisation, introduit pour la première fois en 1995⁴⁴, explique la manière dont le discours sécuritaire peut parfois outrepasser le discours politique. L'évaluation objective d'une situation dangereuse est donc secondaire, par rapport à la construction d'un récit destiné à amplifier, et à souligner cette menace. L'Etat ou certains groupes politiques peuvent ainsi justifier l'usage massif de la force auprès du public, tout en évitant les contestations de l'opposition du fait du caractère supposément existentiel de la menace. Un tel processus s'illustre très bien à travers le discours médiatique américain autour de l'invasion de l'Irak, en 2003, ou de la rhétorique russe à propos de la guerre en Ukraine depuis 2022.

Dans le cas de la RDC, la priorité donnée au rétablissement, par la force, de la souveraineté congolaise sur l'est du pays a contribué à une sécuritisation du problème causé par le M23, balayant les problématiques socio-économiques pourtant très importantes du débat public. La rhétorique congolaise souvent reprise à l'étranger, consiste à cantonner le conflit dans l'est de la RDC à des rivalités ethniques exploitées par des puissances étrangères, tels que le Rwanda ou l'Ouganda, afin de permettre à ces dernières de s'enrichir. Face à une économie internationale qui bénéficie de l'action étrangère, du fait du trafic de minerais rares, le Congo fait face à une menace existentielle qu'elle doit impérativement neutraliser, sous peine de risquer un morcellement de son territoire. Si cette vision n'est pas complètement erronée, au regard des fondations ethniques de l'insurrection et de l'influence étrangère, elle succombe à deux écueils.

En premier lieu, cette vision place dans les puissances extérieures un quasi-monopole de la situation actuelle au Nord Kivu. Le Rwanda, et a fortiori les pouvoirs étrangers qui achètent des minerais volés, seraient donc les seuls responsables de la crise, en agitant les tensions ethniques locales pour laisser le champ libre à l'exploitation des ressources locales. Ce point de vue ignore donc les revendications plus profondes du M23, et les réduit à des agents externes qu'il faudrait à tout prix éliminer, pour retourner à un état de paix. Jusqu'en juillet 2025, Kinshasa refuse catégoriquement d'intégrer les rebelles dans les négociations de paix, préférant traiter directement avec Kigali. Or, en considérant le M23 comme un simple agent du Rwanda, cette rhétorique permet d'éviter de prendre leurs revendications en considération, et de continuer à les traiter comme des adversaires extérieurs plutôt que comme une menace interne.

Dans un second temps, cette stratégie de sécuritisation alimente une vive guerre informationnelle, dans le paysage médiatique congolais comme à l'international. Bien qu'il y ait plus de 200 groupes armés dans l'est de la RDC, le M23 dispose d'un quasi-monopole dans la représentation de ces groupes armés dans l'imaginaire collectif. Les autres maï-maï, pourtant elles aussi très actives et parfois soutenues par d'autres puissances étrangères, sont souvent reléguées au second plan. L'information est même parfois amplifiée pour faire de ce groupe armé une exception dans la violence, comme cela a été le cas dans l'opération « Keba » ; un groupe religieux manifestant contre la MONUSCO qui a été immédiatement accusé de soutenir le M23, sans réelle preuve⁴⁵. Ce type de discours élève l'intervention armée contre la menace comme une nécessité absolue, à laquelle tous devraient adhérer, peu importe les

⁴⁴WÆVER, O. « Securitization and Desecuritization », dans R. Lipschutz (dir.), *On Security*, 1995.

⁴⁵AMNESTY INTERNATIONAL. « Opération Keba », décembre 2024.

moyens employés.

Paradoxalement, la stratégie de sécuritisation du conflit au Kivu est reprise, voire aggravée, par le Rwanda et le M23 pour justifier leurs propres crimes. Le Rwanda accuse la RDC d'alimenter les FLDR et la maï-maï Nyatura, un autre groupe pro-Hutu, afin de déstabiliser son propre pouvoir. Pourtant, les FDLR ne disposent que de quelques milliers d'hommes (moins de 5 000 selon l'ONU). Si ce nombre a été gonflé par des vagues de recrutement au cours de l'année 2024, cette milice n'est aucunement capable de provoquer la chute du gouvernement rwandais dans un futur proche. Cela ne signifie pas, en l'occurrence, que cette milice hutue ne représente pas une menace pour la sécurité africaine, mais elle concerne davantage les Tutsis du Kivu que le gouvernement de Paul Kagame, dans l'immédiat.

Quant au M23, ce dernier entretient une rhétorique d'isolation et de guerre totale contre le gouvernement congolais⁴⁶. Son utilisation de réseaux sociaux (tels que WhatsApp et Facebook), pour propager de fausses informations sur l'armée congolaise et son soutien aux génocidaires hutus, l'aide à recruter plus de personnes pour son combat et à radicaliser ses troupes. Par la même occasion, ses commandants justifient les exactions commises contre les civils comme des incidents, ou des représailles légitimes face à un État qui leur est ouvertement hostile.

A titre d'exemple, les 29 et 30 novembre 2022, les rebelles tutsis ont capturé les villages de Kisheshe et de Bambo, au nord-ouest de Rutshuru, et ont commis des massacres parmi la population. Une enquête préliminaire de l'ONU, publiée une semaine plus tard⁴⁷, a estimé les pertes humaines au moins à 131 victimes; mais le M23 n'a reconnu que 8 victimes, tuées par « des balles perdues »⁴⁸, et a critiqué les Nations Unies pour leur « partialité », malgré la découverte de tombes lors de la reprise des villages en 2023. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'ancien gouverneur du Nord Kivu, Julien Paluku, a donné le nombre de 300 morts pour le bilan humain contredisant ainsi l'ONU⁴⁹. Cet écart entre le résultat de l'enquête préliminaire et le nombre de victimes évoqué par le gouvernement congolais montre, encore une fois, que le discours hostile entretient une guerre informationnelle contreproductive pour résoudre le conflit.

Le M23 est, sans nul doute, l'acteur privé non-étatique le plus dangereux en RDC. S'il rentre sans nul doute dans la catégorie des maï-maïs, la taille de sa base militante, son organisation et son fonctionnement qu'on pourrait qualifier de "para-étatique", le distinguent des autres forces en présence dans la région. Néanmoins, la sécuritisation du problème posé par ces rebelles, dans le discours politique et médiatique congolais, a provoqué l'apparition d'un cercle vicieux. Plus le gouvernement congolais utilise un discours radical et belliqueux à l'intention du M23 en utilisant les termes de « terroristes » et de « tribalistes » pour les décrire, plus la résolution de conflit s'éloigne du champ politique, pour se cristalliser à travers une réponse militaire.

Cette compartimentation entre les sphères militaires et politiques s'est d'ailleurs retrouvée en partie via la réponse internationale à la crise. L'approche de « création de l'Etat par la guerre » adoptée par la MONUSCO a invariablement miné ses efforts de stabilisation de la région. Les Nations Unies, une fois certains territoires libérés de l'influence des groupes armés, ont essayé

⁴⁶BELOFF, J. « How can Strategic Theory Provide Insights into the M23 and the Broader Instability in Eastern DRC? », *Military Strategy Magazine*, vol. 10, n°1, 2025, pp. 49-58.

⁴⁷ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « RDC : au moins 131 civils tués par le M23 à Kishishe et Bambo, selon une enquête préliminaire de l'ONU », *UN News*, 8 décembre 2022.

⁴⁸TV5MONDE. « RDC : que sait-on sur le massacre de Kishishe et Bambo ? », 8 décembre 2022.

⁴⁹MINISTÈRE CONGOLAIS DE LA COMMUNICATION ET MÉDIAS. « Massacre de Kishishe perpétré par le M23/RDF », 7 décembre 2022.

de mettre en place des projets d'aménagement avec l'aide des troupes congolaises⁵⁰. Mais leurs efforts de construction de route, par exemple, se sont heurtés à la corruption de l'Etat local. Leur matériel a été détourné pour servir au trafic de bois, parfois de concert avec d'autres mai-maï plus conciliantes avec le gouvernement. La réponse sécuritaire et agressive apportée à la crise n'a, en définitive, permis qu'une aggravation du conflit et un gommage complet de ses aspects plus humanitaires⁵¹.

Le 27 juin 2025, un accord de cessez-le-feu a été signé entre la RDC et le Rwanda, à Washington⁵². Le M23 n'a pas été convié aux négociations. L'accord a souligné, de nouveau, l'importance du respect de la souveraineté des deux Etats, mais aussi la coordination pour la sécurisation des territoires frontaliers, et un retour progressif des personnes déplacées par le conflit. Cette question des réfugiés est centrale dans le conflit avec le M23, mais peu abordée. Rien que dans les six premiers mois en 2024, l'Internal Displacement Monitoring Centre, une ONG spécialisée sur cette question, estime que 2 millions de personnes ont été déplacées en raison des affrontements avec le M23, soit 73% de tous les mouvements de population forcés en RDC sur cette même période⁵³. Ne pas avoir inclus les acteurs armés non-étatiques dans les discussions révèle les limites de ce cessez-le-feu.

En effet, il apparaît peu crédible que les populations puissent retourner dans les territoires qu'elles occupaient par le passé, sans que ces territoires ne soient stabilisés. Cette stabilisation passera soit par un arrêt des combats consensuel, soit par la « neutralisation » par la force des groupes armés. Or, il est difficile d'accomplir le premier sans procéder à un dialogue constructif avec le M23 et les autres mai-maï, quand la seconde option paraît impossible pour les raisons que nous avons évoquées plus tôt. En définitive, la probabilité que les déplacés forcés puissent revenir sur leurs territoires d'origine, au moins dans un futur proche, semble faible. De nouveau, l'attachement à une idée étatique, et à un rétablissement de la souveraineté par la force armée réduit le champ d'action des acteurs concernés, et contribue à l'instabilité du Kivu.

Entre nominalisme étatique et réalité du terrain, l'impasse du conflit

Examiner la carte politique des trois provinces de l'est de la RDC (Nord et Sud Kivu, Ituri) montre une organisation et un découpage précis des territoires. La réalité sur le terrain ne pourrait être plus éloignée de ce découpage théorique. En réalité, les zones de contrôle en RDC sont très mal définies, se chevauchant parfois en fonction des factions. Entre mai-maï rivales, présence des casques bleus et manque d'information, il est difficile d'établir une carte précise des zones de contrôle du territoire congolais⁵⁴.

Le tracé des zones contrôlées par le M23 représente déjà un défi : en juillet 2025, le groupe pro-Tutsis contrôle toujours la ville de Goma, ainsi que la majorité des territoires de Masisi et de Rutshuru (y compris leurs chef-lieux), et une petite partie du Sud Kivu. Malgré des incursions autour de la ville de Lubero, les rebelles peinent à avancer plus au nord. La présence

⁵⁰ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « Letter dated 27 December 2024 from the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council », 27 décembre 2024.

⁵¹SWEET, R. « Peacebuilding as State Building? Lessons from the Democratic Republic of the Congo », dans McNamee & Muyangwa, *The State of Peacebuilding in Africa*, Palgrave Macmillan, 2020.

⁵²JONES, M. « DR Congo-Rwanda ceasefire deal still faces many challenges », BBC News, 28 juin 2025.

⁵³UEBERSAX, D. « M23 conflict caused nearly 3 out of every 4 displacements in the DRC this year », Internal Displacement Monitoring Centre, 23 septembre 2024.

⁵⁴INTERNATIONAL PEACE INFORMATION SERVICE. « The (new) M23 offensive on Goma: Why this long-lasting conflict is not only about minerals and what are its implications? », 6 février 2025.

militaire ougandaise y est forte en raison des affrontements avec les islamistes des Forces Démocratiques Alliées, un autre groupe armé, et l'éloignement de leur base militante près de la frontière rwandaise réduit les possibilités. Néanmoins, parler de « contrôle » du territoire revient à simplifier l'occupation pratiquée par le M23, qui est bien plus fluide que dans la conception westphalienne.

Les miliciens ont certes remplacé les administrations locales par leurs propres soutiens, mais cette organisation se base principalement sur des villages et des places fortes contrôlés par le groupe armé⁵⁵. La maîtrise des zones plus rurales, dans les montagnes ou les jungles, est beaucoup plus floue et mal définie. Une partie de la province du Nord Kivu est occupée par des milices ayant fait allégeance au M23 (via l'Alliance Fleuve Congo, comme les FPP-AP), et n'est donc pas nominalement tenue par ce groupe rebelle⁵⁶; à l'inverse, d'autres territoires proches de Rutshuru, supposément sous l'influence du M23, sont contrôlés par les FDLR ou les Nyaturas.

Le terrain étudié, du fait de ses spécificités, de l'isolement des différentes communautés et de son réseau complexe d'allégeance, est marqué par des occupations « fluides ». Ces dernières évoluent en temps réel, pouvant changer de main au gré des événements, dans une situation à mi-chemin entre le contrôle sous un modèle étatique, et la structure locale tribalisée. Toutefois, il est certain que le gouvernement congolais n'occupe qu'une souveraineté nominale sur ces territoires, en réalité morcelés et disputés entre différentes forces autonomes.

Cette souveraineté nominale, assez fréquente pour les Etats africains, a été analysée comme un héritage du système westphalien par des chercheurs postcoloniaux. Une fois leur indépendance obtenue, ces jeunes nations éprouvent des difficultés à se doter d'un véritable appareil étatique capable de représenter l'intérêt général. En résulte l'apparition d'une « politique du ventre »⁵⁷, où les dirigeants africains se focalisent avant tout sur la satisfaction des intérêts d'une minorité (ethnique, militaire ou encore religieuse), au détriment d'une majorité, exclue du processus étatique.

En réponse à cette légitimité de jure, cooptée par un groupe réduit d'individus, une légitimité de facto s'opère dans les territoires de la périphérie, pour remplir le vide laissé par des institutions étatiques inadaptées. Bien souvent, cette légitimité locale se construit sur des communautés réduites, un héritage du modèle tribal traditionnel en Afrique, qui peut marcher en parallèle au gouvernement central sous la forme de la suppléance, ou de la rivalité. Dans ce cas de figure, la souveraineté de l'Etat africain sur les territoires rebelles ne devient plus que nominative ; une autorité reconnue internationalement, mais qui ne se traduit pas par une réalité sur le terrain. C'est ce phénomène qui caractérise la situation actuelle dans l'est de la RDC, où la souveraineté est présente du point de vue théorique (présence de l'armée, bâtiments officiels, organisation d'élections), bien qu'elle ne se traduise pas par un maillage cohérent sur le terrain. Le pouvoir congolais est donc représenté, plus qu'il n'est incarné dans le Nord Kivu, tant sa souveraineté s'érode dans sa périphérie.

Si l'on suit le concept de la « politique du ventre »⁵⁸, celui incarné par le gouvernement congolais est un conglomérat de divers cercles d'influence, venus à la fois du monde économique et du secteur militaire. Cette classe dominante cherche donc à reprendre le

⁵⁵INTERNATIONAL PEACE INFORMATION SERVICE. « M23's territorial advances in May – From Doha to Goma: The disconnect between diplomacy and reality in Eastern Congo », 12 juin 2025.

⁵⁶DEUTSCHE WELLE. « En RDC, des milices Wazalendo rejoignent l'AFC-M23 », 10 mars 2025.

⁵⁷BAYART, J.-F. « L'État en Afrique. La politique du ventre », Fayard, 1990. Dans: Politix, vol. 3, n°9, Premier trimestre 1990. En Vert et contre tout ? L'écologie en politique. pp. 94-96.

⁵⁸Ibid

contrôle du Nord Kivu, qui lui appartient selon le droit international ; mais cette quête de contrôle est avant tout motivée par un désir de garantir l'intégrité de leur État, et de garder la mainmise sur les ressources naturelles situées dans cette province. L'ingérence du Rwanda dans les affaires internes congolaises et, a fortiori, dans l'exploitation des ressources minières devient alors un prétexte pour ignorer les intérêts des populations locales (tutsies ou non), qui ne font pas partie du « ventre » que l'Etat cherche à servir.

Ce décalage profond, entre un Etat dont la souveraineté n'est reconnue que dans les grandes cours internationales, et un territoire à l'organisation locale complexe mais invisibilisée, bloque le conflit dans un processus cyclique. A chaque fois qu'un mouvement rebelle tutsi, pro-Rwanda, est désarmé et intégré dans la vie politique congolaise (RCD-Goma, CNDP), sur le principe du DDR (Désarmement, Démobilisation, Réintégration), les causes profondes du conflit ont été insuffisamment traitées. Les affrontements recommencent de plus belle quelques années plus tard, sur un schéma répétitif qui a prouvé maintes et maintes fois ses limites. Ne reste alors au gouvernement congolais que la possibilité de vaincre militairement le M23, un scénario qui paraît, d'année en année, de plus en plus improbable.

Il pourrait même être avancé que, dans une moindre mesure, les couches supérieures de la société congolaise bénéficient de cet état de guerre permanent ; cette situation s'accompagne d'aides internationales, régulièrement détournées au profit de la caste politique⁵⁹, tandis que la RDC reste un des pays les moins développés. En parallèle, des généraux des forces armées adoptent des comportements de « seigneurs de guerre », utilisant et finançant des maï-maï, en échange d'une part des profits de la vente illégale de minerais. Le conflit devient alors une modalité de gouvernance, la militarisation de l'économie une fin en soi⁶⁰. La circulation d'armes, de minerais et d'êtres humains sert les intérêts économiques et politiques d'une caste limitée d'individus. Cette caste a donc, en définitive, tout intérêt à entretenir le discours de sécuritisation autour du M23.

Tant que la communauté internationale et l'Etat congolais resteront dans une démarche de stabilisation par la force, et de rétablissement total du monopole de la violence, le conflit ne pourra malheureusement jamais être entièrement résorbé. Comme souligné, les tentatives de stabilisation qui ne prennent pas assez en considération les particularismes et les structures de pouvoir locaux sont destinés à échouer⁶¹. Ces structures n'ont peut-être pas d'implication juridique reconnue à l'international, pas plus que l'identité congolaise n'a de singularité ou de confiance en son État, visiblement, mais elles sont cruciales pour pouvoir dialoguer avec les branches plus modérées des groupes rebelles. Au Nord Kivu, le pouvoir est territorialisé, où chaque localité et route peut représenter un enjeu pour des groupes certes très limités en terme de taille, mais farouchement ancré dans l'espace local⁶².

Un exemple, issu du Sud Kivu, permet d'illustrer parfaitement cette idée. Dans la plaine du Ruzizi, à la frontière avec le Burundi, deux communautés locales (les Barundi et les Bafuliro) sont en compétition constante pour le contrôle de la terre et des ressources. A la suite de l'assassinat d'un chef Barundi, en 2012, un conflit ouvert a éclaté entre les deux communautés, forçant Kinshasa et la MONUSCO à intervenir⁶³. Si un code a été écrit dans les mois qui ont suivi, afin de forcer les deux communautés à calmer les hostilités, c'est l'action locale qui a permis d'atténuer les tensions. Un dialogue intercommunautaire a été établi en 2013, et il a fallu

⁵⁹MATTI, S. « The Democratic Republic of the Congo? Corruption, Patronage, and Competitive Authoritarianism in the DRC », *Africa Today*, vol. 56, n°4, 2010, pp. 42-61.

⁶⁰RAEYMAEKERS, T. « Violent Capitalism and Hybrid Identity in the Eastern Congo », Cambridge University Press, 2014.

⁶¹CLAPHAM, C. « Africa and the International System », 2009.

⁶²TITECA, K. « The many faces of a rebel group: the Allied Democratic Forces in the Democratic Republic of Congo », *International Affairs*, vol. 92, n°5, 2016, pp. 1189-1206.

⁶³INTERNATIONAL CRISIS GROUP. « Understanding Conflict in Eastern Congo (I): The Ruzizi Plain », *Africa Report*, 2013.

attendre la mort d'un chef tribal Bafuliro et agitateur de la crise, pour que les tensions se réduisent, sans pour autant entièrement disparaître. Cet exemple illustre l'importance, toujours d'actualité, du droit coutumier et des chefferies traditionnelles dans l'organisation du pouvoir local. L'administration congolaise est souvent dépendante de cette structure traditionnelle pour assurer son contrôle dans les territoires périphériques, et l'action de la MONUSCO est davantage perçue comme une ingérence étrangère que comme une réelle force de médiation.

En définitive, il est important d'exploiter le caractère semi-souverain du gouvernement congolais, un pouvoir central éloigné, obligé de reposer sur des relais décentralisés avec leur propre légitimité, pour créer une structure hybride ; le seul modèle capable de régner efficacement sur des territoires aussi morcelés, tant ethniquement que politiquement, que le Nord Kivu.

Restaurer la légitimité endogène, pour dépasser l'approche westphalienne

La nécessité d'une paix négociée et inclusive

En dépit des efforts concertés de médiateurs externes, tels que les Etats-Unis, l'Angola, et d'autres pays de l'Union Africaine, les négociations de paix ont longtemps exclu le M23 des discussions. En juillet 2025, le Qatar parvient néanmoins à réunir des représentants du groupe rebelle, et du gouvernement congolais, signant un premier accord de cessez-le-feu le 19 juillet⁶⁴. Les négociations se poursuivent dans les semaines suivantes, à l'issue desquelles un accord final est attendu, prouvant que le processus n'en est qu'à ses balbutiements ; néanmoins, il s'agit d'une étape importante pour la résolution de conflit dans l'est de la RDC. Les deux parties acceptent d'établir un dialogue constructif pour restaurer les administrations étatiques congolaises, dans les parties du Kivu contrôlées par les miliciens pro-tutsis, ouvrant la porte à des échanges plus constructifs entre les deux parties à l'avenir.

Toutefois, cette déclaration signée par Kinshasa et le groupe armé est loin de marquer un arrêt complet des hostilités. Six cessez-le-feu se sont succédés, depuis 2021, entre le M23 et l'armée congolaise. Systématiquement, les accords sont dénoncés par l'un ou l'autre des belligérants, et ne parviennent pas à contenir les actions hostiles des deux côtés. Selon le North African Post, 19 civils sont tués par le M23 dans les jours qui suivent le cessez-le-feu, justifiant la méfiance vis-à-vis d'une paix encore fragile⁶⁵. De plus, malgré l'insistance de Kinshasa pour assurer un retrait total des rebelles des zones qu'ils contrôlent (notamment Goma ou Rutshuru), le M23 insiste sur le fait qu'ils ne quitteront pas ces territoires, ajoutant de l'incertitude quant à la réussite des médiations qataries⁶⁶.

Ces échanges entre les deux belligérants, qui avaient été systématiquement refusés par le passé, par l'un ou l'autre, ne sont en aucun cas un substitut à un processus de paix plus inclusif, et plus profond. Toutefois, ils représentent une première étape nécessaire et importante, à condition que le Congo et la justice transitionnelle évitent les écueils du passé. Ainsi, la logique de DDR, autrefois appliquée au RCD-Goma puis au CNDP, doit impérativement s'accompagner de garanties en matière de stabilisation non-militaire. Divers agences ont alerté sur la nécessité de créer un nouveau modèle de réintégration pour les milices, en dépassant la simple

⁶⁴AGENCE FRANCE PRESSE. « DRC and M23 rebels sign ceasefire deal », Le Monde, 19 juillet 2025.

⁶⁵THE NORTH AFRICAN POST. « False peace in the Congo: ceasefire fails to silence guns or fears », 25 juillet 2025.

⁶⁶ASADU, C. « Congo and Rwanda-backed rebels sign declaration of principles to end conflict in eastern Congo », AP News, 20 juillet 2025.

intégration aux forces armées. En outre, mettre fin à la « politique du ventre », à travers des réformes politiques, et l'arrêt de la militarisation de l'est de la RDC, sont les priorités pour réintégrer les rebelles du M23 à la société congolaise⁶⁷.

Les théories constructivistes présentent des stratégies pertinentes. En complément au concept de sécuritisation, l'école constructiviste proposait un processus de désécuritisation pour contourner l'approche militariste des conflits⁶⁸. Le M23 est au centre de la stratégie militaire congolaise, quand d'autres groupes armés, pourtant très dangereux aussi, paraissent relégués au second plan. Parmi les groupes ethniques tutsis, même ceux qui désavouent et rejettent le M23, cette différenciation entre les groupes armés entretient une logique de bouc-émissaire, qui n'est pas sans rappeler l'oppression de l'ère Mobutu. De plus, l'impunité ressentie des militaires, qui s'enrichissent grâce au trafic de matières premières, n'aide pas à redonner confiance dans les institutions congolaises. Au contraire, elle aide à justifier la création de *mai-mai* et autres forces d'autodéfense, surnommés *Wazalendo*, du terme swahili signifiant patriote, comme réponse à une force perçue comme illégitime et hostile.

Proposer des garanties crédibles et stables à toutes les parties d'une guerre civile est donc une partie primordiale de la construction de la paix⁶⁹. Imposer la souveraineté westphalienne, rétablir la paix civile, ne fonctionne pas quand ces conditions se font au détriment des populations locales, dont les revendications ne sont pas entendues. Cet argument s'applique également au M23, d'ailleurs : si le groupe rebelle a ses raisons de ne pas faire confiance à l'Etat congolais, ce dernier ne peut pas non plus laisser les miliciens diriger les zones occupées en y réprimant les populations et au mépris des droits des populations non-tutsies. La question du partage du pouvoir au Congo doit redevenir un enjeu politique et le sujet de discussions constructives. Ce sont ces discussions, et non les déclarations internationales, qui permettront de bâtir un cadre inclusif pour les réformes du système congolais⁷⁰.

Une refonte du système politique et militaire n'est également qu'une première étape. Des investissements économiques importants dans le Kivu pour le sortir de l'isolement et le tirer hors de la zone d'influence rwandaise, couplés à une décentralisation plus responsable et efficace, constituent des premières étapes pour redynamiser les provinces orientales. L'exemple des centrales hydroélectriques de la rivière Ruzizi qui coule au Sud Kivu, dont l'élargissement a été ralenti par les conflits dans la région, est une perspective de coopération dans la région. La nouvelle centrale hydroélectrique en construction, prévue pour 2026 et financée à hauteur de 9 millions d'euros par la Banque d'Investissement Européenne⁷¹, disposerait d'une capacité de production de 206 mégawatts⁷². En plus d'alimenter le Sud Kivu en électricité, cette centrale permettrait de créer des emplois, et surtout, d'atténuer les tensions avec les voisins rwandais et burundais ; ces deux pays pouvant également bénéficier de la production électrique. Cette catégorie de projets de développement doit devenir une priorité pour attaquer les causes profondes de la révolte du M23, et stabiliser une région marquée par des décennies de conflit.

De manière générale, il est nécessaire d'inviter les acteurs de la société civile à prendre part aux accords de paix, au-delà des simples accords interétatiques et du désarmement. Cet

⁶⁷USALAMA PROJECT, STEARNS, J. « North Kivu: The Background to Conflict in North Kivu Province of Eastern Congo », Rift Valley Institute, 2012.

⁶⁸WÆVER, O. « Securitization and Desecuritization », dans R. Lipschutz (dir.), *On Security*, 1995.

⁶⁹WALTER, B. F. « Committing to Peace: The Successful Settlement of Civil Wars », Princeton University Press, 2002.

⁷⁰AGWANDA, B. & NYADERA, I. « Conflict and Conflict Resolution in the DRC: Why Local Approaches Matter », The Fletcher Forum of World Affairs, 2025.

⁷¹BANQUE D'INVESTISSEMENT EUROPÉENNE. « Ruzizi III Regional Hydropower PPP & Transmission », 4 mars 2020.

⁷²MUAMBA, C. « Projet de la Centrale Hydroélectrique régionale de Ruzizi III : vers la clôture des financements », *Actualité.cd*, 1 juin 2025

objectif a d'ailleurs déjà été atteint par le passé, au Burundi, via l'accord d'Arusha⁷³. Signé en 2000, cet accord a fortement contribué à mettre fin à la guerre civile burundaise (1993-2005), justement à travers sa prise en considération importante des différents griefs communautaires. Un bref rappel : le Burundi est lui aussi divisé entre populations hutues (qui représentent la majorité de la population), et tutsies. Les deux ethnies sont en compétition pour le contrôle des ressources et des terres depuis l'époque coloniale, un problème que l'accord d'Arusha cherchait à corriger. A travers ses cinq protocoles, les différentes factions du pays ont cherché à créer une gouvernance plus adaptée au modèle communautaire africain. L'accord garantissait, par exemple, qu'une ethnie en particulier ne pourrait pas concentrer plus de 67% des administrateurs publics, et 50% des forces armées, pour éviter un déséquilibre dans la représentation politique. La création de multiples organismes publics pour garantir le rapatriement des sinistrés, et le respect des termes de l'accord, faisait également partie des termes discutés à Arusha.

L'accord d'Arusha n'est pas parfait. Les tensions ethniques subsistent au Burundi, et une tentative avortée de coup d'État en 2015, suivie de plusieurs mois de troubles publics, montrent que la stabilisation du pays n'a jamais été totalement achevée. Mais en dépit de ses limites, les protocoles de l'accord ont permis à l'Etat burundais de mettre fin aux affrontements ethniques, et de créer une feuille de route pour un meilleur partage du pouvoir qui tient compte des réalités locales. La communauté tribale et les chefs de village sont, dans des États aussi fragmentés qu'en Afrique centrale, des interlocuteurs tout autant légitimes et influents que le gouvernement lui-même. L'approche macro, qui persiste à s'attacher à une vision de la RDC comme un Etat uni et indivisible, sur le modèle ouest-européen, ne saurait convenir à un territoire où l'identité se construit sur une base bien plus territorialisée⁷⁴.

Renverser l'ordre du processus, et partir d'une paix locale pour traiter ensuite les questions de souveraineté congolaise, permettrait de déléguer les fonctions de sécurité à des acteurs plus proches des participants aux affrontements. Plus respectés, plus aptes à établir un dialogue entre les différentes parties, ces interlocuteurs locaux pourraient participer à des forums de dialogue, intégrés aux négociations nationales. Véritables alternatives aux plateformes de radicalisation et au tribalisme, ces forums sont primordiaux pour assurer une justice transitionnelle adaptée à la situation au Kivu. Néanmoins, cette vision suppose d'accepter une forme de souveraineté plus fragmentée, à rebours de la vision classique de l'Etat.

Il est primordial, en revanche, de nuancer ce partage de la souveraineté. Ce partage ne doit pas s'accompagner d'une amnistie complète accordée aux différents belligérants du conflit ; la reconnaissance des crimes de chacun est une condition capitale pour la réconciliation, et pour éviter d'entretenir le cycle de la violence. En janvier 2025, le M23 est responsable des deux tiers des exactions commises envers les enfants dans l'est de la RDC⁷⁵. En comparaison, les Nyatura ne représentent que 12% des crimes rapportés, qui vont des mutilations et des agressions sexuelles au recrutement forcé. L'utilisation de kadogos, terme utilisé pour désigner les enfants-soldats en RDC, les viols de masse et les massacres de civils tels qu'à Kishishe sont des phénomènes endémiques des conflits d'Afrique centrale, auxquels le M23 n'est pas étranger.

Tous les groupes armés du pays, à l'instar des forces gouvernementales, commettent des crimes contre les civils à divers degrés. Le M23 n'est donc, en cela, pas un acteur à part, mais bel et bien un des rouages d'un système où ces crimes sont structurels, et l'impunité une

⁷³HATUNGIMANA, A., THERON, J., & POPIC, A. « Peace Agreements in Burundi: Assessing the Impact », Conflict Trends, s. d.

⁷⁴AUTESSERRE, S. « The Trouble with the Congo », 2012.

⁷⁵ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « RDC : plus de deux tiers des abus contre les enfants commis par le M23 », UN News, 20 mars 2025.

garantie. La construction de la paix doit passer par la reconnaissance des responsabilités partagées, et des garanties de non-répétition. Engager des commissions mixtes incluant à la fois des acteurs locaux, nationaux, et internationaux pour enquêter sur ces crimes, et renforcer les mécanismes de désarmement, fait aussi partie de la sortie d'une approche westphalienne, où l'Etat est le seul garant de la justice légitime. Néanmoins, avant d'inclure davantage les acteurs internationaux dans ce processus, il faut également s'intéresser à un changement de paradigme quant à l'action de la communauté internationale en RDC.

Repenser le rôle international, et la stabilisation extérieure

La paix en RDC ne peut être achevée que par une transition accomplie sur le terrain, et qui impliquerait toutes les parties prenantes du conflit. Pourtant, toutes les tentatives extra-africaines d'apporter une réponse à la crise du M23 ont été limitées pour prendre ces différentes dimensions en considération. L'accord de paix conclu entre la RDC et le Rwanda, aux Etats-Unis, est certes une première étape importante vers un adoucissement des relations entre les deux voisins, mais il a été signé sans la moindre concertation avec les différents maï-maï qui constituent la mosaïque de pouvoirs congolaise. Il est même assez ironique que le M23 n'ait pas été convié à ces négociations, contrairement au Rwanda, quand ce dernier nie toujours son implication dans le conflit. En février 2025, dans une interview pour CNN, le président Paul Kagame répondait lui-même « Je ne sais pas », au journaliste Larry Madowo qui lui demandait si les troupes rwandaises étaient bel et bien présentes en RDC⁷⁶.

Les approches top-down des interventions internationales en Afrique Centrale sont déjà critiquées et analysées, dès le début des années 2000. Leurs échecs s'expliqueraient par une méconnaissance et un refus d'examiner les causes locales des conflits. Préférant des explications ethniques, où une minorité perturbe l'ordre garanti par un Etat légitime mais affaibli, ce paradigme de la communauté internationale s'attache à une vision tronquée du conflit. Malgré des budgets importants et un des plus longs mandats de l'histoire onusienne, la MONUSCO a vite montré les limites de cette approche. Il est probable que si le M23 ou les forces armées congolaises ne respectent pas le cessez-le-feu promulgué le 19 juillet 2025, le Rwanda finisse par dénoncer l'accord de paix signé à Washington, en invoquant la continuelle déstabilisation du Kivu pour la reprise de son soutien aux groupes armés.

La position de l'Occident vis-à-vis du Rwanda est également importante pour expliquer l'action parfois réticente au Kivu. A la suite de la guerre civile, le gouvernement de Paul Kagame souhaite apaiser les tensions ethniques en donnant une image unie de l'identité rwandaise. Pour ce faire, le Rwanda effectue de nombreuses réformes dans son organisation militaire, et a commencé à privilégier l'action externe. Ce pivot est perçu comme une tactique efficace, pour canaliser les tensions internes vers un ennemi commun. Ainsi, en 30 ans, le Rwanda est devenu le quatrième contributeur de l'ONU aux opérations globales de maintien de la paix, avec environ 4 500 troupes déployées⁷⁷, au point que cet angle politique fait partie de la constitution du pays. Les casques bleus rwandais ont une place particulièrement importante dans les opérations au Darfour (Soudan) et en Centrafrique, en dépit de la petite taille de leur pays d'origine⁷⁸.

Au-delà des opérations onusiennes, Kigali est réputée pour son implication dans d'autres conflits africains, en rapport avec les diverses organisations internationales du continent. En

⁷⁶CNN & MADOWO, L. « President Paul Kagame doesn't know if there are Rwandan troops in Congo », YouTube, 3 février 2025.

⁷⁷MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DU RWANDA. « RDF in Peacekeeping Mission », 2025.

⁷⁸CENTRE FRANÇAIS DES ÉTUDES ÉTHIOPIENNES, INSTITUTE FOR PEACE AND SECURITY STUDIES & UNIVERSITÉ D'ADDIS-ABEBA. « CFEE Workshop: African Armies in Multilateral Peace Support Operations », 2016.

2021, après le départ de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), plusieurs milliers de soldats rwandais sont déployés au Cabo Delgado, au Mozambique. Le Cabo Delgado est actuellement en proie à une violente insurrection islamique, qui, depuis 2017, entretient de forts liens avec l'Etat islamique⁷⁹. La communauté internationale et l'Afrique comptent donc sur le Rwanda pour la stabilisation du Mozambique, dont les ressources énergétiques et la position stratégique sur l'Océan Indien suscitent l'attention⁸⁰, mais aussi dans d'autres zones de conflit. Dès lors, la communauté internationale éprouve de réelles difficultés à activer des moyens de pression efficaces contre le Rwanda, qui jouit de sa position d'interlocuteur privilégié en matière de sécurité africaine.

Ces missions d'intervention sont d'ailleurs directement financées, même sans faire partie du mandat de l'ONU, par divers acteurs extérieurs. L'Union Européenne a accordé 20 millions d'euros aux forces armées rwandaises pour financer leur intervention au Mozambique, en décembre 2022⁸¹. Les accusations de soutien rwandais au M23 se multiplient, tant du côté des ONG que des instances onusiennes. Près de deux ans plus tard, en 2024, la Commission Européenne signe un protocole d'accord avec Kigali, l'érigeant en partenaire stratégique pour l'approvisionnement en minerais précieux. Cette décision est vivement critiquée, tant par le gouvernement congolais que par les parlementaires européens. En février 2025, peu après la chute de Goma, une résolution du Parlement rompt le partenariat en raison du soutien militaire apporté au M23⁸² ; en outre, plusieurs officiers rwandais, accusés de collusion avec les rebelles, ainsi qu'une raffinerie d'or située à Kigali sont visés par des sanctions européennes⁸³. Néanmoins, en raison du rôle joué par le Rwanda sur la scène sécuritaire africaine, et les complexités du conflit en cours au Kivu, l'Union Européenne et le reste des puissances occidentales sont réticentes à l'idée de sanctionner directement le Rwanda⁸⁴.

Néanmoins, il faut préserver une approche constructive dans la critique des Nations Unies. La MONUSCO intervient avec un mandat inadapté au terrain sur lequel elle opère, dans une zone d'opérations largement ignorée par les médias généralistes, et qui échappe complètement à la lecture traditionnelle de l'Etat. Compte tenu de ce contexte et des moyens qui lui sont alloués, la mission de stabilisation est destinée à échouer. Quant au Rwanda, lui imposer des sanctions de manière unilatérale, mais laisser Kinshasa continuer à employer des maï-maï pour ses opérations, pourrait être perçu comme une oppression contre les Tutsis congolais, et justifier encore plus leur radicalité.

En réalité, la situation en RDC n'appelle pas à davantage d'actions détachées prises depuis des bureaux new-yorkais ou bruxellois. Un changement de paradigme, plus attaché aux conditions locales, est désormais nécessaire. L'objectif n'est plus de consolider un Etat à la légitimité nominative, pour ne pas dire fictive, sur les territoires de sa périphérie, mais bel et bien de rééquilibrer le budget des actions de maintien de la paix. Ce dernier est actuellement inadapté aux réels besoins de la construction étatique ; plus de moyens doivent être alloués au soutien d'une justice hybride et dans la construction d'une décentralisation proactive. La force militaire brute et la dissuasion ne pourront pas se soustraire à ce processus, le M23 étant

⁷⁹COLLET, M. « Mozambique: Between Wealth and Vulnerabilities, an Analysis of Tensions », IRIS, 7 février 2025. <https://www.iris-france.org/en/mozambique-entre-richesses-et-vulnerabilites-analyse-des-tensions/>

⁸⁰AFRICAN DEFENSE FORUM. « Rwandan Forces Step in Where Others Step Out », 17 juin 2025. <https://adf-magazine.com/2025/06/rwandan-forces-step-in-where-others-step-out/>

⁸¹CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. « European Peace Facility: Council Adopts Assistance Measures in Support of the Armed Forces of Five Countries », 1 décembre 2022.

⁸²SERVICE DE PRESSE DU PARLEMENT EUROPÉEN. « MEPs want to suspend EU-Rwanda deal on sustainable value chains for critical raw materials », 13 février 2025.

⁸³CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. « Democratic Republic of the Congo: EU lists further nine individuals and one entity », 17 mars 2025.

⁸⁴DAM, P. « Enough Red Flags Have Been Ignored, EU Must Reconsider Rwanda Relations », Human Rights Watch, 28 mars 2025.

profondément implanté dans le Kivu et sa population. La MONUSCO n'entrera jamais en conflit direct avec les troupes rwandaises présentes à Goma, et ne dispose pas d'assez de moyens pour étouffer entièrement les groupes armés non-étatiques. Ces derniers maîtrisent, et maîtriseront toujours mieux le terrain, qu'aucune force d'intervention extérieure.

Même les pacificateurs africains se sont heurtés aux limites de l'approche militariste, prouvant qu'il ne s'agit pas d'une question d'illégitimité de l'action onusienne. La SADC⁸⁵ avait dépêché un contingent de plusieurs milliers de soldats en renfort de l'armée congolaise, qui ont notamment participé aux affrontements autour de Goma en début d'année. Après de lourdes pertes, une partie du contingent s'est retrouvé encerclée par le M23 dans la ville, et la SADC prend la décision de retirer ses troupes du territoire congolais⁸⁶. Dans un réel aveu d'échec, la coalition africaine quitte Goma en passant par le Rwanda au cours du printemps, laissant la ville entre les mains des rebelles⁸⁷. Qu'il soit africain ou non, un contingent d'interventions extérieures ne pourra jamais créer une paix durable par la force armée.

Cependant, les puissances africaines ont un rôle à jouer dans cette construction de la paix. Une des stratégies d'approche du problème incarné par le M23 serait d'appuyer, plus en avant, les efforts de médiation africains ou non-onusiens. Pour revenir sur l'accord d'Arusha, ce dernier a été rendu possible par l'action combinée de plusieurs acteurs africains influents, tels que le président sud-africain Nelson Mandela, pour forcer les différentes parties à participer aux négociations. Dans le cas de la RDC, plusieurs acteurs du continent tentent de se présenter comme des médiateurs, tels que l'Angola. Plusieurs rounds de négociation se déroulent à Luanda, mais le M23 finit par s'en retirer après l'annonce des sanctions européennes en mars⁸⁸, ou encore des organisations régionales. La Communauté Est-Africaine, dont font partie Kinshasa et Kigali, implante le Processus de Nairobi⁸⁹, un ensemble de négociations et d'actions de stabilisation, pour assurer une sortie du conflit et un désarmement des groupes rebelles.

Si ces tentatives sont louables, elles manquent d'appui du reste de la communauté internationale, et ne disposent pas de relais d'actions suffisants pour pouvoir mettre en place leurs recommandations. Ces dernières sont également trop calquées sur les revendications congolaises ou onusiennes ; le processus de Nairobi insiste sur le déploiement de forces de sécurité est-africaines au Kivu, et sur un retrait complet des troupes du M23. Ce dernier refusant de céder sur ce point, il est probable que les efforts de la Communauté est-africaine resteront inefficaces pour répondre aux enjeux les plus complexes de la crise. Ces derniers points invitent, plus que jamais, les acteurs de la crise à abandonner la vision traditionnelle de l'Etat, pour envisager une africanisation réelle du processus de paix, qui ne consistera pas juste à reprendre les stratégies exogènes incarnées par la MONUSCO.

⁸⁵Communauté de développement de l'Afrique australe.

⁸⁶AFRICANEWS. « SADC begins withdrawal of its peacekeeping forces from DR Congo », 30 avril 2025.

⁸⁷NYATHI, K. « SADC fights reputational damage from Congo mission pull-out », The East African, 22 mars 2025.

⁸⁸LE MONDE & ASSOCIATED PRESS. « DRC's M23 rebels pull out of planned peace talks in Angola », 17 mars 2025. https://www.lemonde.fr/en/le-monde-africa/article/2025/03/17/rwanda-says-cutting-diplomatic-ties-with-belgium_6739242_124.html

⁸⁹NAIROBI PROCESS. « The EAC-led Nairobi Process on Restoration of Peace and Security in Eastern DRC », 2025.

Vers une africanisation du processus de paix, et du modèle de l'Etat

Au Kivu, les structures locales sont les véritables piliers de la souveraineté légitime. Le M23 n'est qu'un symptôme d'une crise plus profonde en RDC, au sein de territoires marginalisés et dont les spécificités sont trop souvent gommées. Émerge alors l'importance d'un processus dédié, que nous pourrions appeler la « Gouvernance par la Baraza ». Les Baraza la Wazee, qui signifie « Conseil des Anciens » en swahili, sont des instances traditionnelles de médiation et de gouvernance sociale, présents dans de nombreux pays en Afrique de l'Est, y compris la RDC⁹⁰. En grande majorité composés d'hommes, les femmes ayant encore des difficultés à se bâtir une légitimité dans ces cercles, ces conseils jouent un rôle central dans la gestion du quotidien et de la cohésion communautaire en gérant par exemple les questions foncières, ou d'héritage. Si chaque ethnie de la région des Grands Lacs a son propre modèle de Baraza qui se décline entre les Nande, les Hutus, les Tutsis, et autres ethnies, cette structure incarne une forme de légitimité locale particulièrement enracinée.

De fait, les Barazas remplissent le vide que l'Etat congolais ne parvient pas à remplir : à savoir, des institutions localisées, adaptées aux périphéries où la souveraineté de Kinshasa ne s'exerce qu'en théorie, et capable de s'adresser à des populations marginalisées. Ce que le M23, et dans une moindre mesure, les autres maï-maï, incarnent à travers leurs combats et leurs exactions, c'est avant tout l'inadéquation du modèle westphalien avec la société congolaise moderne. La seule solution réside donc dans la construction d'un Etat alternatif, dans lequel les institutions coutumières coexistent avec le pouvoir central, voire en deviennent une branche de délégation. L'africanisation de la paix et de la justice, c'est avant tout donner la priorité à l'action locale, et créer un cadre où la multitude de communautés cohabitant sur un même territoire peuvent s'emparer du processus de paix, autrement que par la voie des armes.

En revanche, cette gouvernance par la Baraza ne sous-entend pas une ethnisation du pouvoir politique. Il ne faut pas que ces Conseils, ou toute autre institution similaire qui pourrait être pertinente, provoquent une balkanisation de la société congolaise ou d'autres pays africains. Cette gouvernance n'entend pas remplacer le pouvoir de Kinshasa, mais le compléter. Un cadre constitutionnel souple mais coordonné, intégrerait efficacement les structures locales dans le système fédéral via des mécanismes de responsabilité mutuelle. Au moins cette solution a-t-elle le potentiel de donner aux Tutsis, et autres groupes ethniques du Kivu, la possibilité d'entrer dans le jeu politique congolais, au même titre que l'élite de Kinshasa.

Cette même solution, aussi non-officielle soit-elle, a donc le potentiel de désenclaver et de repolitiser la question du M23 ; mais aussi de servir de cas d'école en matière de traitement des groupes armés non-étatiques en Afrique. Ce modèle n'est pas exportable dans tout le continent : il paraît assez inefficace pour empêcher les insurrections religieuses, ces dernières disposant d'un mode de fonctionnement particulier. Mais il peut bâtir un cadre dans lequel la souveraineté est davantage partagée. Avec l'arbitrage de l'Etat, voire d'organisations internationales, l'Union Africaine, pour ne citer qu'elle, ou d'ONG, des initiatives de médiation intercommunautaires peuvent émerger pour discuter des griefs, avant de recourir à la violence. L'implication de divers types de profils, du point de vue du genre, de l'âge ou encore de la catégorie sociale, assurerait également une meilleure légitimité démocratique à ce système. C'est en créant une gouvernance inclusive, capable d'écouter les voix de tous les citoyens congolais, que l'identité commune de cette jeune nation pourra se construire.

⁹⁰ORGANISATION DES NATIONS UNIES. « La MONUSCO redynamise le comité local de paix de Mbayo », 18 octobre 2017. <https://peacekeeping.un.org/fr/la-monusco-redynamise-le-comite-local-de-paix-baraza-de-mbayo>

Le M23, cette anomalie dans le paysage des groupes armés non-étatiques tels qu'on l'entend traditionnellement (illustrée par sa résurgence quasi-systématique, son organisation quasi-étatique et ses revendications très liées au système politique congolais) invite en réalité à sortir des grilles de lecture binaires sur la légitimité de l'Etat. Ce groupe rebelle remet en question, du fait de sa nature, l'universalisme du modèle westphalien centralisé. Ce modèle peut fonctionner, et fonctionne d'ailleurs correctement, dans de nombreux pays, mais pas dans une RDC où l'identité nationale n'existe pas en-dehors du cercle gouvernemental. L'émergence d'un Etat-mosaïque, adapté à la trajectoire historique et culturelle particulière de l'Afrique, constitue une potentielle solution pour sortir du cycle de violence duquel ce continent semble prisonnier. En outre, elle permettra aux populations africaines d'exprimer leur propre interprétation de ce qu'est un Etat, se réapproprient alors leur construction politique dans une vraie démarche postcoloniale, qui refuse de répéter les erreurs du passé.

Enfin, réduire la priorité donnée aux opérations militaires laisserait le champ libre à la communauté internationale qu'elle soit africaine ou mondiale, afin de s'axer sur une sortie de crise durable. En plus de soutenir les structures locales de médiation et de gouvernance, la communauté internationale pourrait investir davantage de moyens pour contrôler l'extraction des minerais, et leur vente. Cet aspect du conflit, qui cristallise les convoitises de plusieurs pays de l'Afrique des Grands Lacs, doit amener des contrôles plus sévères sur les trafics, et sur les collusions entre armée, maï-maï et minerais de sang. Des investissements dans des secteurs-clés identifiés par des dialogues entre les instances internationales et les Barazas permettraient également de diversifier l'économie congolaise, et de réduire la dépendance quant à l'exploitation des gisements.

De nouveau, la résolution du conflit avec le M23 ne pourrait être durable, qu'en acceptant de changer de paradigme. D'une solution militaire, il faut passer à une lecture différente de la société africaine, et réhabiliter les périphéries par la construction d'un Etat-mosaïque, et de nouvelles priorités pour les interventions onusiennes. La paix au Kivu ne pourrait donc pas être conclue dans un salon, à New York ou à Bruxelles, mais dans les institutions communautaires de Rutshuru ou Goma, et dans le dialogue constructif qu'elles établiront avec Kinshasa.



Centre de Réflexion et de Prospective sur la Paix en Eurasie est le premier think tank français dédié aux problématiques de construction de la paix dans l'espace eurasiatique. Il exerce des activités de recherche, de conseil, de formation et de publication.

NOUS SUIVRE



[EurasiaPeace](#)



[@eurasia_peace](#)



[eurasiapeace](#)



[EurasiaPeace](#)

Tous droits réservés – EurasiaPeace – 2025
61, Avenue Henri Rochier 26110 Nyons
contact@eurasiapeace.org
www.eurasiapeace.org